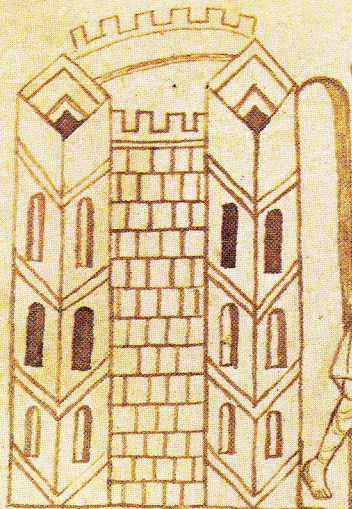




UBI QUINQUE REGES PRÆDA RE SVNT

Loth



Vicium feroces forte reges coeperant
Loth, immensam criminosis urbibus
sodomæ et gomorre, quas fouebat aduersa,
pollens honore patris et gloriæ.

ABRAHAM POST PRÆDONIS CURRIT



Abraham iustis exercitus militibus,
adversus quinque fortes reges bellum
fecit, et eis barbarum innotuit.

L'organisation territoriale sous les Carolingiens

Groupe de cavaliers carolingiens.

*Dessin extrait d'un manuscrit du 11^e siècle.
Bibliothèque Royale, Bruxelles, ms. 9987-91,
fol. 100 verso.*

© Bruxelles, Bibliothèque Royale.

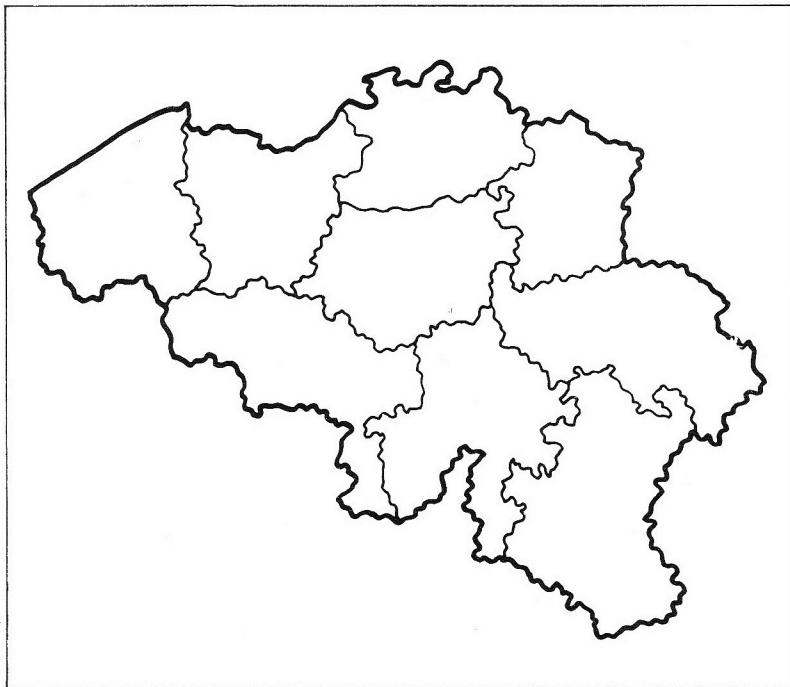
Territoriale organisatie onder de Karolingers

67

Groep Karolingische ruiters.

*Tekening uit een 11^e-eeuws handschrift.
Koninklijke Bibliotheek, Brussel, hs. 9987-91,
fol. 100 verso.*

© Brussel, Koninklijke Bibliotheek.



Cette illustration vous est offerte
par les firmes dont les produits
portent le timbre

Artis-Historia.

Reproduction et vente interdites.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Rue Général Gratry, 19
1040 Bruxelles

offset lichtert

Deze illustratie wordt u aangeboden
door de firma's wier produkten het
Artis-Historia zegel
dragen.

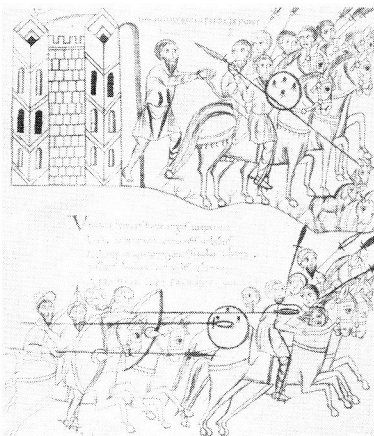
Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Generaal Gratrystraat, 19
1040 Brussel



L'organisation territoriale sous les Carolingiens

67



Ce dessin illustre un manuscrit du 11^e siècle produit dans nos régions et contenant les **Carmina** (poèmes) de Prudence, un poète latin du 4^e siècle.

Il s'agit d'un dessin au trait, sur parchemin, qui « visualise » un chant intitulé la « Psychomachie » ou combat allégorique des vices et des vertus dans l'âme du chrétien.

Ce document illustre deux scènes.

Au-dessus, Loth est emmené prisonnier (*ubi quinque predati sunt Loth*).

Au-dessous, Abraham chasse des pillards (*Abraham post predones currit*).

La cavalerie, développée sous Charles Martel, devient, sous ses successeurs, le corps d'élite des armées. Les progrès techniques réalisés dans le harnachement des chevaux ont permis d'en accroître l'efficacité.

Le cavalier dispose d'une selle à pommeau et à troussequin très élevé et prend appui sur des étriers. Il est armé de la lance, de l'épée longue, et porte un bouclier.

L'espace belge dans l'Empire carolingien

Sous les premiers Carolingiens, nos régions bénéficient d'une position centrale dans l'Empire.

Lors du partage de 843, elles sont scindées en deux parties.

Objet de querelles pendant près d'un siècle, elles sont finalement rattachées, pour une part à la France et, pour l'autre, à l'Empire germanique.

Sous le règne de Charlemagne, puis sous celui de son fils, Louis le Pieux, l'espace belge occupe une position centrale dans l'Empire carolingien. Nos régions y sont parmi les plus vivantes.

La mort de Louis le Pieux (840) met fin à cette situation. Après plusieurs années de luttes pour l'héritage, les trois fils de l'empereur défunt parviennent à un accord. Le traité de Verdun, conclu en 843, divise l'Empire en trois entités. Lothaire, l'aîné, reçoit la Francie médiane, une bande de territoires allant de la Frise jusqu'en Italie, limitée, dans sa partie Nord, par l'Escaut à l'ouest et par le Rhin à l'est. Louis, dit le Germanique, obtient la Francie orientale, c'est-à-dire les pays de la rive droite du Rhin. Au plus jeune, Charles le Chauve, revient la Francie occidentale qui comprend les territoires situés à l'ouest de l'Escaut, de la Meuse et du Rhône. L'espace belge, à l'exception de la Flandre et d'une partie du Hainaut actuel, fait partie intégrante de l'héritage de Lothaire.

Au décès de celui-ci (855), la partie de la Francie médiane qui s'étend de la Frise à la Bourgogne, passe aux mains de son fils Lothaire II, sous le nom de Lotharingie, tandis que le sud du royaume est divisé entre ses deux autres fils.

La Lotharingie s'avère alors une proie tentante pour la Francie occidentale et la Francie orientale demeurées intactes, et ce d'autant plus que Lothaire II n'a pas d'héritier. Lorsqu'il meurt en 869, les deux puissances se disputent son royaume. Un moment partagé entre Charles le Chauve et Louis le Germanique, au traité de Meerssen (870), il est finalement annexé, en 887, à la Francie orientale (Germanie).

En 895, le roi Arnoul de Carinthie érige la Lotharingie en un royaume indépendant au profit de son fils, Zwentibold. Pour peu de temps. Un grand propriétaire mosan, Régnier, y exerce le pouvoir de fait, puis, en 900, le constitue en un duché.

Vingt-cinq ans plus tard, le roi Henri 1^{er} reprend la Lotharingie et la rattache au royaume germanique. A une date mal établie, le territoire de la Lotharingie sera scindé en deux parties: au sud de la Chiers, la Haute Lotharingie ou Lorraine; au nord, la Basse Lotharingie ou Lothier.

L'espace belge est désormais lié à l'empire germanique pour la partie de son territoire qui s'étend à l'est de l'Escaut, et à la Francie occidentale, devenue la France, pour les régions situées à l'ouest de ce fleuve. Cette situation durera près de sept siècles.

A. Michel

L'organisation territoriale sous les Carolingiens

67

Les *Annales* tirent leur origine des tables de Pâques. On appelle ainsi les tableaux qui indiquaient, pour un certain nombre d'années, la date de célébration de cette fête qui était mobile.

On prit l'habitude de mettre en marge des tableaux, diverses notes historiques: famines, épidémies, événements politiques du moment. Ces *Annales*, quoique écrites sans recherche de style et de façon impersonnelle, sont des sources historiques de grande importance. Sans elles, il serait malaisé d'écrire l'histoire du 8^e au 10^e siècle.

Ainsi, les *Annales*, dites de Saint-Bertin, qui s'étendent de 830 à 882, signalent comment on aboutit au partage de l'empire de Charlemagne. Elles tirent leur nom de l'abbaye de Saint-Bertin, où le principal manuscrit des *Annales* a été retrouvé. Les moines de cette abbaye ne furent pour rien dans leur rédaction: les *Annales* de Saint-Bertin sont, pour la partie qui nous intéresse — de 835 à 861 — l'œuvre de l'évêque de Troyes, Prudence.

C'est à lui que l'on doit la relation la plus explicite du traité de Verdun (843) dont l'acte original a disparu.

A. Michel

Le traité de Verdun d'après les *Annales* de Saint-Bertin

Karolus ad conductum fratribus obuians, penes Virodunum coniungitur. Vbi distributis portionibus, Hludouuicus ultra Rhenum omnia, citra Renum uero Nemetum, Vangium et Mogontiam ciuitates pagosque sortitus est; Hlotharius intra Renum et Scaldem in mare decurrentem, et rursus per Cameracensem, Hainaum, Lomensem, Castricum et eos comitatus qui Mose citra contigui habentur usque ad Ararem Rhodano influentem, et per deflexum Rhodani in mare, cum comitatibus similiter sibi utrique adherentibus. Extra hos autem terminos Atrebatens tantum Karoli fratris humanitate indeptus est. Caetera usque ad Hispaniam Karolo cesserunt. Factisque sacramentis, tandem altrinsecus est discessum.

Charles rencontrant ses frères pour se concerter avec eux, les rejoignit à Verdun. Là, fut établie la part de chacun. Louis reçut en partage toutes les régions au-delà du Rhin et, en plus, de ce côté-ci du Rhin, les cités de Spire, de Worms et de Mayence avec leurs *pagi*. Lothaire, tout ce qui est situé entre le Rhin et l'embouchure de l'Escaut, la frontière courant du Cambrésis, du Hainaut, du pagus Lomacensis, du Castricius et des comtés longeant la Meuse de ce côté-ci jusqu'au confluent de la Saône et du Rhône, puis tout le long du Rhône jusqu'à la mer, incorporant de même tous les comtés le bordant de part et d'autre. En dehors de ces limites, il reçut Arras par une concession gracieuse de son frère Charles. Le reste, jusqu'à l'Espagne, fut cédé à Charles. Des serments furent faits et chacun partit de son côté.

Le texte latin est extrait de l'édition des *Annales de Saint-Bertin* par F. Grat, J. Viellard et S. Clément, Paris, 1964, pp. 44 et 45.

La traduction française de ce texte provient de *Documents d'Histoire de Belgique*, t. 1, Bruxelles, 1978, pp. 58 et 59. Collection *Textes et Documents*.

A lire:

G. Fournier,
L'Occident de la fin du V^e siècle à la fin du IX^e siècle,
Collection U,
Paris, 1970, pp. 280-333.
F.-L. Ganshof,
La Belgique carolingienne,
Bruxelles, 1958.
Collection **Notre Passé**.